



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

FIQ Montréal | Siège social
1234, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 0A4 |
514 987-1141 | 1 800 363-6541 | Téléc. 514 987-7273 | 1 877 987-7273 |

FIQ Québec |
1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 |
418 626-2226 | 1 800 463-6770 | Téléc. 418 626-2111 | 1 866 626-2111 |

fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca

PAR COURRIEL

Montréal, le 22 novembre 2021

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Respect des versements des montants forfaitaires, des primes et du rehaussement de salaire prévus à la convention collective

Monsieur le Ministre,

Le déploiement de la convention collective intervenue entre le gouvernement du Québec, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec–FIQ et la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec | Secteur privé–FIQP prévoit le versement de plusieurs primes, de montants forfaitaires, de même que le rehaussement des salaires à des dates convenues entre les parties. Malheureusement, certains versements prévus à la convention n’ont pas été respectés. Nous ne pouvons passer sous silence que ces dates étaient connues d’avance et que les retards observés dans le traitement de la paie sont injustifiables dans le contexte.

Néanmoins, il aurait été plus que souhaitable que vous fassiez preuve de proactivité dans ce dossier. Du point de vue des Fédérations, vous auriez dû prendre tous les moyens à votre disposition pour respecter votre échéancier et informer les syndicats affiliés à la FIQ et à la FIQP de la situation.

À l’heure actuelle, nous savons que certains établissements ont obtenu des arrangements auprès de leur fournisseur après que nos syndicats affiliés ont eu dénoncé la situation. Or la situation demeure inégale sur le territoire, ce qui génère de l’incertitude et de l’iniquité entre les professionnelles en soins que nous représentons. Afin de nous permettre de bien informer nos membres et de les rassurer, nous vous demandons un état de situation d’ici les prochains jours sur les retards dans le traitement de la paie pour chacun des établissements.

Monsieur le Ministre, nous croyons sincèrement que le changement de culture dans le réseau de la santé débute par le respect mutuel. C'est dans cette voie que nous vous invitons à considérer les relations avec les syndicats et les professionnelles en soins qui tous les jours se dévouent pour offrir les meilleurs soins et services à la population. Tous les jours, nos membres respectent leur part du contrat de travail en prodiguant les soins et les services essentiels à la population. Vous conviendrez que nous ne pouvons pas tolérer qu'elles soient pénalisées, encore moins qu'on leur manque de respect en les tenant à l'écart des enjeux qui concernent leurs conditions de travail.

En terminant, nous vous rappelons que des intérêts au taux légal seront réclamés pour chaque jour de retard de paiement pour nos membres, en guise de compensation pour toutes celles qui, par leur rôle indispensable, permettent à l'ensemble de la société de fonctionner.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

La présidente par intérim,



Nathalie Levesque

NL/LC/nd